



Rue des Myrtilles, 18
5000 BEEZ
081/22 86 68 – 0497/55 90 17
info@lesateliersmusicaux.be
www.lesateliersmusicaux.be
Compte bancaire : BE85 0882 1623 3506

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Consignes relatives à la rentrée.

- Les élèves se rendent directement dans le local de leur professeur. Pour les nouveaux inscrits, le professeur viendra les chercher dans le hall du rez-de-chaussée.
- Les Ateliers déclinent toute responsabilité concernant d'éventuels dégâts occasionnés hors périodes de cours. Nous demandons donc aux parents d'être attentifs à leurs enfants avant et après les cours. **Les enfants/élèves surpris et responsables d'actes de vandalisme seront exclus des Ateliers Musicaux et des poursuites seront engagées.**

Absences.

- En cas d'**absence motivée** de l'élève, nous demandons aux parents d'avoir la gentillesse de prévenir le professeur concerné au moins une semaine à l'avance.
- La consigne générale est de prévenir votre professeur ou celui de votre enfant.
- En cas d'**absence prolongée** pour cause de maladie (hospitalisation, bras cassé ...) nous trouverons un arrangement avec le professeur concerné pour autant que vous préveniez et preniez contact **immédiatement** avec le secrétariat. Le professeur de votre enfant n'étant pas habilité à prendre un quelconque engagement avec vous dans ce domaine, il vous est plus que vivement conseillé d'avertir Brigitte Duchêne.

Matériel nécessaire.

- Pour le cours de formation musicale.solfège : un classeur format A4, un crayon ordinaire et une gomme
 - Pour les cours d'instrument et de chant : un classeur format A4 et/ou sa méthode ainsi que le « carnet de l'élève »
- Nous nous permettons d'insister sur l'utilité du carnet de l'élève. Y sont renseignés le travail effectué en classe (pour les cours de formation musicale), le travail à faire à la maison (pour les cours particuliers et pour les cours de formation musicale), la date et heure de l'audition, des reports éventuels de cours... Celui-ci sert de lien entre le professeur et les parents des élèves plus jeunes et d'aide-mémoire pour tous.

Auditions.

- Les élèves ne devant pas présenter d'examen d'instrument, les professeurs de cours particulier organisent chaque année une audition de classe au moins. La présence d'un vrai public encourage les musiciens en herbe, débutants ou avancés, jeunes ou plus âgés.
- Cette année, au moins 2 concerts d'élèves sont organisés : un concert de Noël (décembre) et notre fête de la musique (juin).
- Les plus jeunes (école des Fougères) sont aussi concernés : participation au concert de Noël et classe ouverte au dernier cours.



Rue des Myrtilles, 18
5000 BEEZ
081/22 86 68 – 0497/55 90 17
info@lesateliersmusicaux.be
www.lesateliersmusicaux.be
Compte bancaire : BE85 0882 1623 3506

Cours mobiles. (voir calendrier de nos activités)

- Cette année, un mercredi faisant partie du calendrier, sera consacré spécialement aux répétitions de concert en décembre pour le concert de Noël.
- Pour ce mercredi, il est laissé le choix aux professeurs d'organiser une répétition générale (cours jaunes) avec les élèves qui participent aux concerts et de donner ou non cours aux élèves n'y prenant pas part. Si le cours n'est pas donné, il sera reporté un mercredi « bleu ».
- Un autre mercredi en juin est consacré aux répétitions pour le concert de la Fête de la Musique en juin.

En cas de modification.

- Il est impératif de signaler toute modification par mail (info@lesateliersmusicaux.be) : abandon, changement d'horaire, changement d'adresse.... Si vous rencontrez un problème (absence non prévue, ponctualité, sérieux du professeur ...) veuillez en faire part au secrétariat dans les plus brefs délais.
- S'il y a **abandon d'un cours**, le secrétariat des Ateliers doit en être averti le plus rapidement possible. L'inscription étant annuelle, la possibilité de payer en trois fois est une **facilité qui vous est offerte** : un abandon doit rester « exceptionnel ». Les professeurs sont engagés pour une année scolaire complète (septembre à juin). Le **paiement des cours sera dû et arrêté quand nous serons personnellement informés de cet abandon par mail ou par courrier.**

Paielements.

Pour rappel : l'inscription aux cours est annuelle. Le fractionnement en 3 est simplement une facilité de paiement qui vous est offerte.

Vous choisissez le paiement total : il doit nous parvenir avant le 15 septembre.

Vous choisissez le paiement en 3 fois, les dates où vos paiement doivent nous être parvenus sont

- le 1^{er} octobre
- le 1^{er} décembre
- le 1^{er} mars

Vous avez laissé passer la date du 15 septembre et vous souhaitez payer d'un coup : le montant majoré figure sur votre facture.

Si le paiement ne nous est pas parvenu dans les délais, la somme sera majorée de 1 € par semaine de retard, à dater du début de chaque tranche.

En cas de non- paiement dans les quinze jours suivant l'envoi d'un rappel (mail), l'inscription sera annulée et les cours suspendus.

REMARQUE IMPORTANTE

En vous inscrivant aux Ateliers Musicaux, vous comprenez et acceptez le règlement de notre école.

Pour d'autres renseignements et communications, nous vous engageons à prendre contact avec Brigitte Duchêne, responsable du secrétariat et du fichier des élèves. Vous pouvez la contacter par mail : info@lesateliersmusicaux.be.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire et restons bien sûr à l'écoute de vos commentaires et suggestions.

Les responsables.